



## Compte rendu

### CTS du jeudi 15 juin 2017

Étaient présents : UNSA - FO – SOLIDAIRE/SUD – CGT – CFDT

Président de la séance : Monsieur Jean-Paul MIMEUR, Délégué Général au pilotage des DIRECCTE et des DIECCTE.

Lecture de la déclaration liminaire par l'UNSA.

#### ***1/ Approbation des procès-verbaux des CTS du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et 30 mars 2017.***

- Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2016
- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2017 sous réserve de la prise en compte de modifications demandées par la CGT et la CFDT.

#### ***2/ Bilan annuel du Service Civique au sein des DI(R)ECCTE (information)***

Présentation par Monsieur François BODDAERT de la SGMCAS.

Au 29 mai 2017, 12 missions ont été proposées au sein des DIRECCTE, 5 contrats sont validés et un en cours de validation. La durée de ces contrats est de 8 mois avec une indemnisation de 600 euros environ.

Il est souligné que la formation à minima d'une journée des tuteurs chargés de les encadrer est indispensable et obligatoire. Ces derniers ont aussi pour fonction d'apporter leur aide aux jeunes pour les accompagner dans leur projet d'avenir. Une note dans ce sens a été rédigée spécifiquement à l'attention des tuteurs.

Monsieur François BODDAERT indique qu'il a un suivi régulier avec les services territoriaux et qu'il va se rendre prochainement sur le terrain pour voir les jeunes volontaires en situation.

L'UNSA réaffirme qu'il ne faudrait pas que ces contrats civiques soient utilisés par effet d'aubaine pour pallier à la pénurie d'effectifs.

Monsieur François BODDAERT indique que les missions qui sont confiées dans le cadre du service civique ne doivent en aucun cas se substituer au remplacement d'un agent.

### ***3/ Projet d'arrêté relatif à l'organisation du temps de travail dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et dans les Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi (Consultation).***

L'administration revient sur la genèse de ce projet d'arrêté qui a été initié dès 2011. Après de nombreux échanges pour rapprocher les positions des ministères composants les DIRECCTE, le guichet unique après un délai de quinze mois a enfin rendu son avis.

L'administration souligne l'importance de l'harmonisation du temps de travail au sein des DIRECCTE et des DIECCTE pour tous les personnels quelque soit leur ministère d'appartenance.

Sur ce projet d'arrêté, différentes remarques sont apportées et/ou soulevées par les Organisations syndicales.

L'UNSA s'inquiète de l'intégration de la semaine d'hiver (versant travail) dans les jours de RTT.

L'UNSA remarque dans ce projet d'arrêté l'absence d'instructions sur la prise en compte des déplacements, la comptabilisation des heures effectuées dans le cadre du télétravail ou sur site distant. Dans un souci d'équité, l'UNSA souhaite également que le règlement intérieur régional soit bien le même pour toutes les DIRECCTE tout en tenant compte des spécificités particulières pour les DIECCTE.

L'Administration indique que des précisions seront apportées dans la note d'accompagnement de l'arrêté et qu'un point sera fait après la mise en oeuvre de l'arrêté dans le cadre du CTS.

L'Administration ne retient pas la demande d'une consultation des CHSCT M sur ce sujet et procède à la consultation des organisations syndicales

L'UNSA explique sa position préalablement en soulignant que depuis la création des DIRECCTE, l'harmonisation du temps de travail représente un sujet majeur pour l'équité des agents comme pour l'organisation des services. A ce titre elle votera pour ce projet.

Résultat du vote :

Pour : UNSA et CFDT.

Contre : FO, SOLIDAIRE/SUD et CGT.

### ***4/ Point d'avancement de la démarche Modernisation des Missions, des Moyens et des Organisations des DIRECCTE « 3 MO » (information).***

L'administration indique que cette démarche est liée à la baisse des effectifs.

En conséquence, deux solutions sont à envisager :

- soit une externalisation de certaines tâches/missions,
- soit concevoir une autre forme d'organisation en interne.

Le but pour l'Administration est de s'épargner des tâches sans valeur ajoutée.

Pour l'UNSA, cette démarche est mise en place uniquement pour gérer la pénurie d'effectifs qui se fait croissante.

De plus, la qualité du service rendu au public et les coûts engendrés par l'externalisation de ces tâches ou missions ne sont pas prises en compte dans cette réflexion.

L'administration indique que pour cette démarche 3MO, les informations ont été remontées du terrain par des agents qui se sont portés volontaires suite à un appel à candidature.

L'UNSA s'étonne que cet appel au volontariat des agents sur ce sujet sensible n'ait pas fait l'objet d'une communication transparente dans les régions.

